



Christian KMIOTEK & Christian GOEBEL
conseillers communaux

Junglinster, le 9 août 2017

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Considérant que le point concernant le compromis d'achat du presbytère à Junglinster avait été retiré déjà deux fois de l'ordre du jour du Conseil communal ;

Considérant les analyses faites par la fraction déli gréng sur les documents historiques fournis au Conseil communal ;

Considérant que le Bourgmestre avait annoncé lors de la séance du conseil communal du 12 mai 2017 de faire appel à aux moins deux avis juridiques sur la situation plus que confuse concernant la propriété du presbytère à Junglinster ;

Considérant que ni lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2017, ni lors de celle du 4 août 2017, le Collège des Bourgmestre et Echevins a présenté les avis juridiques en question alors que l'annonce d'en demander date du 12 mai 2017 ;

déli gréng vous demandent, conformément à l'art. 13 de la loi communale, de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal le point suivant :

Situation de propriété du presbytère à Junglinster

Avec notre profond respect.

Christian KMIOTEK

Christian GOEBEL